



## Préavis après démission

-----  
Par Julsime

Bonjour,

Je voudrais avoir quelques informations sur une éventuelle démission.

Je suis dans l'entreprise depuis plus de 2 ans. J'étais employé et depuis je suis passé il y a quelques mois agent de maîtrise (4 mois). J'ai eu une nouvelle offre d'emploi dans une autre entreprise.

Pouvez vous me dire le délai du préavis car sur la convention HCR dont je dépend il est noté 1 mois pour les employés et 2 mois pour les agents de maîtrise pour une ancienneté de 2 ans ou plus.

L'ancienneté est-il calculé sur les mois que je suis devenu agent de maîtrise ou depuis le début de mon contrat avec l'entreprise.

Merci pour vos réponse